

Question posée par la commission
Réponse de La Financière agricole

Titre : Production porcine des entreprises de 10 000 porcs et plus, par strates		
Audience	Date : 10 décembre 2002	Lieu : Saint-Hilarion
Question posée par : Mme la Présidente en réponse à une question de M. Gilles Tardif		
Référence BAPE	Référence FADQ : Q-11	

Question

Est-il possible de déposer à la commission la répartition de la production porcine pour les entreprises de 10 000 porcs et plus, selon les strates suivantes : 10 000 à 50 000 porcs, 50 000 à 100 000 porcs et 100 000 porcs et plus ?

Réponse de La Financière agricole

Tel que requis par la commission, le tableau joint à la présente indique la répartition de la clientèle assurée au *Programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles* selon différentes strates de volume de production.

Il est cependant important de préciser que le volume assurable pour la production «porcs à l'engraissement» est établi par l'utilisation des données qui lui sont transmises par la Fédération des producteurs de porcs du Québec en vertu d'une entente conclue entre cette dernière et La Financière agricole du Québec. De plus, dans le cadre de cette entente, La Financière agricole s'est engagée à traiter, de façon confidentielle, tout renseignement transmis par la fédération.

Le petit nombre d'entreprises concernées par la strate 100 000 porcs et plus permet aux personnes familières avec le secteur de la production porcine d'identifier les entreprises concernées.

En vertu des articles 23 et 25 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)*, La Financière agricole ne peut communiquer un renseignement financier et commercial fourni par un tiers, et habituellement traité par celui-ci de façon confidentielle, sans son consentement. À cet égard, avant de communiquer les renseignements fournis par ce tiers, elle doit lui en donner avis conformément à l'article 49 de la loi, afin de lui permettre de présenter ses observations.

Compte tenu de ce qui précède, La Financière agricole reconnaît devoir déposer, tel que demandé par la commission, l'ensemble des informations requises mais tient à soulever une réserve quant au fait de les rendre publiques. Si la commission désire les rendre publiques, La Financière agricole est d'avis qu'elle doit obtenir préalablement les autorisations requises par la tierce partie et considère de ce fait que la commission est également assujettie à cette réserve avant de rendre une information publique.

La question posée par la commission précisait que les strates présentées devaient distinguer les volumes de production situés entre 50 000 et 100 000 porcs puis ceux situés au-delà de 100 000 porcs. C'est cette dernière strate qui pose problème.

Nous joignons à la présente un deuxième tableau qui présente la même information mais avec le regroupement des strates 50 000 à 100 000 et 100 000 et plus en une seule strate, afin de protéger l'information nominative. Dans les circonstances, La Financière agricole soumet respectueusement à la commission que le deuxième tableau fourni répond adéquatement à la question.

Programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles - secteur porcin

Ventilation du nombre d'entreprises et d'unités assurées par strates de production

Porcs

Année 1997-1998		Année 1998-1999 ⁽¹⁾		Année 1999-2000		Année 2000-2001		Année 2001-2002	
Porcs		Porcs		Porcs		Porcs		Porcs	
Entreprises	Porcs	Entreprises	Porcs	Entreprises	Porcs	Entreprises	Porcs	Entreprises	Porcs
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 068	70%	1 540 803	27%	994	63%	1 500 130	23%	941	62%
401	26%	1 910 988	34%	503	32%	2 417 053	37%	506	33%
52	3%	850 080	15%	70	4%	1 210 281	18%	67	4%
10	1%	1 365 557	24%	10	1%	1 492 861	23%	10	1%
50 001 porcs et plus									
10 001 à 50 000 porcs									
3 001 à 10 000 porcs									
1 à 3 000 porcs									
1 068	70%	1 540 803	27%	994	63%	1 500 130	23%	941	62%
401	26%	1 910 988	34%	503	32%	2 417 053	37%	506	33%
52	3%	850 080	15%	70	4%	1 210 281	18%	67	4%
10	1%	1 365 557	24%	10	1%	1 492 861	23%	10	1%
1 531	100%	5 667 428	100%	1 577	100%	6 620 325	100%	1 524	100%
6 512 639	100%	1 446	100%	6 512 639	100%	1 446	100%	6 512 639	100%
6 575 759	100%	1 409	100%	6 575 759	100%	1 409	100%	6 575 759	100%
6 747 843	100%	1 409	100%	6 747 843	100%	1 409	100%	6 747 843	100%
Total									

(1) Bien que l'année 1998-1999 couvre une période de 9 mois, les données d'unités assurées sont présentées sur une base de 12 mois uniquement aux fins de comparaison avec les autres années.